

2026

L'ALLEMAGNE REMODELE SON APPAREIL DE RENSEIGNEMENT



• PAX[®] •
CONSULTING

Pax Consulting

27-10-2026

Index

1.	INTRODUCTION	2
2.	PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS	3
2.1	Sujets controversés.....	3
2.2	Voix d'experts.....	11
3.	COMPARAISON AVEC D'AUTRES LOIS.....	16
4.	CONCLUSIONS	33
	REGISTRE DES SOURCES	36

1. INTRODUCTION

L'Allemagne fait face à un changement important qui concerne les agences de renseignement du pays. L'Allemagne compte sur le service de sécurité (BfV) et l'agence de renseignement extérieur (BND). Le BND est également responsable du SIGINT. Parallèlement, il existe une agence de contre-espionnage militaire (MAD).

Le BND a toujours eu une présence importante à l'étranger et a été un partenaire important pour les agences de renseignement européennes. **Malgré sa taille et ses ressources humaines, le BND a toujours été limité par des contraintes juridiques.** Il a toujours été douloureux d'organiser des opérations conjointes avec le BND, en raison des difficultés créées par les limitations juridiques imposées par la législation. Le BND a été très apprécié pour ses capacités techniques plus que pour le métier traditionnel.

Le BfV était très axé sur le contrôle des mouvements d'extrême droite et d'extrême gauche.

Le BND a été très prolifique en produisant un grand nombre d'articles qui submergeaient réellement des organismes tels que le Centre de renseignement et de situation de l'Union européenne (EU INTCEN). **Ses capacités d'analyse étaient remarquables bien que ses ressources humaines soient rares.** Un pays de 80 millions d'habitants et la force financière dirigeante de l'UE n'était pas à l'avant-garde de l'environnement du renseignement.

Le BND a lamentablement échoué à détecter l'invasion russe. Le sentiment anti-américanisme était au cœur de la mauvaise prévision car il brouillait son analyse.

Après la victoire du chancelier Merz aux élections, l'appareil de renseignement a commencé à être remanié. À la tête du BND, il a nommé l'ancien ambassadeur d'Allemagne en Ukraine, Martin Jäger, ce qui est une déclaration d'intentions.



En plus de cette nomination, il a déplacé l'ancien vice-président du BND, **Philipp Wolff**, pour qu'il devienne coordinateur des affaires de renseignement à la chancellerie. À ce poste, il dirige et supervise les profonds changements dans l'environnement du renseignement en Allemagne, nécessaires pour améliorer ses capacités et jouer le rôle au cœur de l'UE que l'Allemagne mérite et son leadership attendu.

Le texte proposé (plus de 600 pages) est discuté au *Bouddistag*. **Le projet de loi n'a pas encore été adopté.** Il est assez controversé et il y aura des modifications au texte. Mais en général, nous pouvons nous faire une idée des changements.

La loi concerne principalement le BND et le BfV. Le MAD est marginalement affecté par le texte.

2. PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS

Comme mentionné plus haut, les contraintes juridiques étaient douloureuses pour la conduite des opérations conjointes. Dans un monde où la coopération est essentielle pour prévenir tous types de menaces transnationales – et aujourd'hui presque toutes les menaces sont transnationales –, travailler avec le BND était lent et les agences étaient prêtes à recevoir une coopération limitée.

La demande d'informations supplémentaires sur n'importe quel sujet au BND devait être retardée et limitée. Le processus interne pour effacer les informations partagées a dû être audité à plusieurs reprises et approuvé par la direction.

Comme l'ont dit certains membres des agences de renseignement européennes, traiter avec le BND était une question de tir et d'oubli. Vous demandiez quelque chose mais vous deviez l'oublier jusqu'à ce que le BND décide de réagir, pour éviter la frustration.

Finalement, une sorte de sclérose s'est installée dans l'ADN de l'agence. **L'acte prétend éliminer les obstacles qui entravent le flux d'activité.**

Mais cela montre aussi que l'élite politique allemande est consciente de l'importance des tâches prises en charge par les agences de renseignement lorsque la prise de décision est en jeu.

2.1 Sujets controversés.

Les principaux sujets qui ont sensibilisé les partis politiques sont :

Capacité controversée	BfV protection constitutionnelle intérieure	– BND renseignement étranger	– MAD – contre-espionnage militaire
1. Sabotage secrète,	Nouveau. §§59–62 autorisent des mesures de	Nouveau. §§49–51 autorisent une	Aucun régime général équivalent

tromperie et altération d'informations	protection secrètes spécifiées : altération des instruments, modification/blocage des communications , fourniture de fausses informations et suppression/fausification de données liées à la menace. C'est la comparaison la plus proche de la méthode Stasi dans la proposition.	intervention active contre des menaces spécifiques de puissances étrangères, principalement à l'étranger, avec une action intérieure restreinte. Des pouvoirs distincts d'intervention en cybersécurité apparaissent également.	n'a été ajouté. Les §§17 et 21 existants concernent des enquêtes de cyberattaque définies de manière étroite et l'assistance /suppression des outils d'attaque ; ils ne sont pas les régimes plus larges de sabotage/tromperie du BfV/BND.
2. Intrusion totale dans les ordinateurs et téléphones privés	Nouveau cadre express. §§25–26 distinguent l'intrusion totale dans un système privé de l'accès borné, avec des seuils différents. L'intrusion totale comporte des exigences plus fortes en matière de danger, de nécessité et de subsidiarité.	Étendu. §§37–39 étendent le cadre spécifique d'intrusion au-delà des étrangers à l'étranger aux Allemands et aux personnes en Allemagne, sous réserve de conditions différenciées et d'exigences transfrontalières nationales.	Aucun nouveau régime équivalent de recherche complète à distance n'a été ajouté. L'article 16 existant couvre des inspections consensuelles spécifiées ou des médias déjà en détention MAD ; l'article 17 permet une extraction limitée des traces de cyberattaque .
3. Entrée secrète	Nouvelles dispositions	Réinterprété/différencié.	Le pouvoir existant de

dans des maisons et surveillance des habitations	d'entrée express et règles révisées de surveillance. §§16(6), 27 et 60(4). La surveillance domiciliaire nécessite l'approbation de la Cour administrative fédérale ; l'entrée protégée utilise la route UKRat spécifiée.	L'article 29 régit la surveillance des habitations, avec des garanties supplémentaires pour les domiciles en Allemagne et les domiciles des ressortissants allemands à l'étranger. L'article 97(6) prévoit la voie judiciaire pertinente.	surveillance des habitations est conservé. L'article 11 actuel, avec autorisation judiciaire en vertu des §§22 et 45, n'est pas substantiellement étendu par l'article 5. Aucun nouveau régime d'entrée protectrice équivalent n'est ajouté.
4. Interception des télécommunications et accès aux communications chiffrées	Recasté et différencié. §22 régit l'interception ; §§25–26 régissent l'accès informatique pertinent. L'interception source elle-même existait déjà jusqu'à G10.	Réorganisé et étendu dans les aspects spécifiés. §§30–35 Restructurer les exceptions d'interception stratégique/ciblée et de données domestiques. Il ne s'agit pas d'une autorisation générale d'interception de toutes les communications domestiques.	Directement affectés, principalement reformulés. Les nouveaux §§18–18a remplacent l'incorporation du G10 par des règles détaillées d'interception et d'assistance aux porteurs. L'interception à la source des communications stockées post-commande en cours et spécifiées est

			expressément reproduite ; elle n'est pas entièrement nouvelle.
5. Profilage IA, évaluations prédictives et recherche biométrique	Nouveaux pouvoirs/cadres express. §§8 et 37 régulent la correspondance biométrique, la liaison des données, les profils de personnalité/comportements et les prédictions. Une analyse spécifique peut concerner des personnes auparavant dépourvues de déclencheur d'investigation individuelle.	Nouveaux pouvoirs/cadres express. §5 et §§52–53 régissent la biométrie, l'IA adaptative et les produits analytiques intrusifs, avec des garanties différenciées, en particulier pour les Allemands/personnes en Allemagne.	Aucun nouveau régime détaillé équivalent n'a été ajouté. L'article 4(3) existant permet déjà une collecte automatisée de sources publiques spécifiée. L'article 5 ne transpose pas les dispositions de profilage BfV/BNB dans le MADG.
6. Accès en direct à la vidéosurveillance et informations sur la localisation des véhicules	Étendu. §§11 et 15 établissent un accès plus large aux données commerciales, y compris la télémétrie des véhicules et l'accès obligatoire à des flux et enregistrements externes spécifiques.	Étendu. §§11–16 fournissent un accès public/privé à la vidéosurveillance et des fonctions plus larges de fournisseurs, y compris des informations liées aux véhicules.	Partiellement déjà existant. Les demandes de localisation des constructeurs de véhicules existent sous l'article 20 actuel. La vidéosurveillance des locaux propres existe sous

			l'article 25. Aucun nouveau régime de vidéosurveillance externe obligatoire en direct n'est ajouté ici.
7. Recrutement d'informateurs de 16 à 17 ans	Nouvelle exception. §18 permet le recrutement d'adolescents approuvé par la direction lorsque cela est indispensable pour des menaces extrémistes particulièrement graves spécifiques, avec des exigences de soins supplémentaires.	Nouvelle exception au sein des règles de source révisées. §23 permet le recrutement exceptionnel d'adolescents dans ses conditions déclarées.	Déjà existant. L'article 13 actuel permet déjà le recrutement approuvé par la direction à partir de 16 ans sous des seuils plus élevés. Cette proposition n'introduit pas cette exception.
8. Recrutement de membres parlementaires ou de leur personnel	L'exclusion par source extrémiste ordinaire demeure. Le §18 conserve l'exclusion. La position distincte du contre-espionnage ne doit pas être confondue avec une exception générale	Flexibilité accrue dans le recrutement. Le §23 permet des exceptions spécifiées approuvées par la direction concernant les membres et le personnel parlementaires, rendant cela particulièrement sensible sur	L'exclusion existante est conservée. L'article 13(1), n° 4 actuel exclut les membres et le personnel parlementaire ; l'article 5 ne la modifie pas.

	nouvellement introduite.	le plan institutionnel.	
9. Force physique, perquisitions, saisies et détention limitée	Étendu dans des contextes spécifiés. §28 ajoute une protection opérationnelle ; §§63–65 révisent les locaux/pouvoirs de protection. Certaines perquisitions d'immeubles, des contre-mesures de force et de drones existaient déjà.	Pouvoirs de protection élargis. §§104–124 incluent les zones de sécurité, les contrôles d'identité, la détention/perquisition/saisie limitée et la force. Ce sont des pouvoirs de protection restreints, et non un mandat général d'arrestation politique.	Pouvoirs existants conservés. §§25–26 prévoient déjà des contrôles/foeuilles des lieux, des saisies, l'examen des dispositifs et des mesures spécifiques pour la force physique/la contention. L'article 5 ne les élargit pas de manière comparable.
10. Dossiers plus longs et données pour enfants	Étendu. §§36–40 suppriment l'interdiction générale équivalente des bases de données pour les moins de 14 ans et allongent certaines périodes de conservation, tout en conservant les obligations de nécessité/suppression et les garanties spécifiques à chaque enfant.	Étendu/révisé. §§55–56 prévoient des règles spécifiques à chaque enfant et un intervalle général de révision périodique allant jusqu'à 15 ans, avec des exemptions. Cet intervalle n'est pas une date limite universelle de suppression.	Aucune extension générale équivalente n'a été ajoutée ici. L'article 5 fournit principalement des règles de traitement spécifiques à l'interception, y compris la révision en vertu du nouvel article 18(6) ; il ne transplante pas les régimes généraux de

			conservation du BfV/BND.
11. Supervision, urgence, notification et capacité à contester les opérations	Substantielle ment modifié. L'article 69 transfère une large supervision opérationnelle juridique/de confidentialité à UKRat. L'examen préalable s'étend pour des mesures spécifiques, ainsi que les dispositions d'urgence et les exceptions de notification.	Substantiellement modifié. §§97–103 et UKRatG redistribuent la revue, la notification et la réparation. Le mandat d'UKRat s'élargit, tandis que certaines restrictions d'accès/déclaration restent controversées.	Partiellement modifié. Le nouvel article 22(1a) transfère l'examen préalable de l'interception postale/interpersonnelle des §18 à UKRat ; les §§23 et 46 modifient les décisions de notification et la supervision des données dérivées des §18. D'autres supervisions MAD restent aux tribunaux/BfDI.
12. Suspension ou assouplissement d'urgence des garanties	Nouveau régime global. L'article 75 assouplit les exigences spécifiées d'autorisation, d'avis, de documentation, de gestion des données et de contrôle lors des conditions formelles de tension/défense.	Nouveau régime global. §§125–133 prévoient des dispositifs différenciés de défense, de tension et de recherche spéciale, avec d'importantes dérogations aux garanties ordinaires.	Déjà existant. L'article 52 actuel contient déjà des dérogations d'urgence, y compris un assouplissement conditionnel de la plupart des exigences d'autorisation judiciaire et un

			contrôle indépendant de la vie privée. L'article 5 laisse l'article 52 inchangé.
13. Suppression de l'interdiction ordinaire de cibler délibérément l'intégrité de la vie ou du corps	Aucune dérogation équivalente. Cela ne signifie pas que les agents de BfV ne peuvent jamais utiliser une force protectrice potentiellement létale ; c'est une question juridique distincte.	Changement exceptionnel spécifique au BND. L'article 129(4) ne réapplique l'interdiction du §51(3) que dans un état de défense déclaré. Il n'établit pas un pouvoir de tuer ordinaire en temps de paix.	Aucun amendement équivalent. La disposition BND ne s'étend pas à la MAD.

Le tableau peut être résumé comme suit :

Pour le **BfV** (l'agence de renseignement intérieure allemande), la plus grande inquiétude est que ses **pouvoirs combinés commencent à ressembler à ceux d'une police secrète**. Au-delà de l'intrusion dans la vie privée des gens et de la création de profils personnels détaillés, l'agence peut secrètement intervenir pour interférer dans les activités de quelqu'un sous le nom de « protection », comme perturber discrètement un événement ou avertir des tiers. Parce que ces interventions se font entièrement en coulisses, la personne concernée ignore souvent que l'agence est impliquée, rendant **presque impossible la découverte de l'opération ou la contestation devant un tribunal**.

Pour le **BND** (l'agence allemande de renseignement étranger), la controverse centrale concerne l'étendue de ses pouvoirs tant à l'étranger qu'à l'intérieur du pays. Au lieu de simplement collecter passivement des informations à l'étranger, l'agence **s'oriente vers des opérations actives et pratiques à l'étranger, tout en obtenant des autorisations**

spécifiques d'opérer et de collecter des données à l'intérieur de l'Allemagne, malgré le fait qu'il s'agisse d'un service d'espionnage étranger. De plus, la loi prévoit des exceptions extrêmes pour un « état de défense » militaire, ce qui supprimerait drastiquement les limites légales normales et les garanties de vie privée en cas d'urgence en temps de guerre.

Pour le MAD (service de renseignement militaire allemand), les changements réels dans cette proposition portent sur l'écoute des communications, l'obligation des compagnies téléphoniques et internet d'aider à la surveillance, et la mise à jour de la surveillance de l'agence. L'agence détient déjà d'autres pouvoirs controversés – comme le recrutement de mineurs de moins de 18 ans comme informateurs, le suivi des personnes et l'intervention par mesures d'urgence ou de protection – et bien que ces capacités existantes méritent encore un examen rigoureux, elles sont déjà en vigueur et ne doivent pas être confondues avec de nouveaux pouvoirs créés par cette réforme.

2.2 Voix d'experts

Certaines personnes concernées liées à la communauté du renseignement allemande se sont exprimées vocalement sur les sujets suivants :

Personne / connexion / date / posture	Critiques spécifiques	Changement défendu / qualification / source primaire
Hans-Georg Maaßen Ancien président du BfV (2012–2018), s'exprimant personnellement. Déclaration du 11 octobre ; audience du 12 octobre 2026. S'oppose à la direction fondamentale du projet.	Des pouvoirs élargis du BfV renforceraient un mandat d'observation trop politique, une stigmatisation publique et une dépendance exécutive. S'oppose aux mesures internes actives, aux exceptions pour les sources mineures et à l'affaiblissement	Premièrement, restreindre le BfV au terrorisme, au sabotage et à l'espionnage ; protéger les activités politiques légales ; interdire la surveillance des partis/personnes politiques et la publicité politique ; assurer un leadership institutionnellement indépendant.

	des garanties d'urgence.	Conserver une protection distincte du G 10 et supprimer les dispositions spécifiées sur l'intervention ou les sources mineures du BfV. Ses allégations d'abus politiques sont des opinions attribuées. Témoignage écrit 21(4)233F, notamment imprimé pp 4,14–15,31–35 ; PDF officiel ajoute la page de couverture Auteur PDF pp 4–5,14–15,31–35 ; examen officiel PDF pp 5–6,15–16,32–36
Markus Löffelmann HS Bund, BND/département de formation au renseignement ; professeur de droit de la sécurité. Déclaration 8 octobre ; audience 12 octobre 2026. Appelle la réforme en retard mais soulève d'importantes objections.	Les OSINT/biométrie automatisés nécessitent des seuils plus clairs et plus élevés. Les capacités actives du BND laissent trop de place à la définition exécutive et à la revue des ordres de base. L'activation d'urgence, la perte de supervision/documentation et les pouvoirs de défense soulèvent des risques constitutionnels.	Spécifier des seuils intrusifs de collecte automatisée ; exiger des décisions parlementaires sur les nouvelles capacités actives et l'examen au niveau opérationnel ; renforcer la légitimité/les délais d'urgence et préserver des droits/contrôles significatifs. Relever le seuil pour la collecte délibérée de communications purement domestiques. Il

		s'agit d'un témoignage personnel d'expert, et non d'une position officielle du BND. Témoignage écrit 21(4)233A Imprimé pp 3–4, 32–33, 37–38, 42–46 (PDF officiel page 4–5, 33–34, 38–39, 43–47)
Gerhard Conrad Ancien haut responsable du BND et ancien directeur de l'INTCEN de l'UE ; membre du conseil d'administration du GKND. Document 20 septembre ; publication web 21 septembre 2026. Soutien fort avec des réserves pratiques.	La réponse est tardive ; une loi complexe sur l'imbriquage pourrait freiner la rapidité et la certitude juridique. L'expansion de UKRat nécessite du personnel/équipements et pourrait retarder la mise en œuvre pratique.	Mettre en œuvre rapidement avec des instructions et des schémas décisionnels applicables, du personnel formé et une supervision suffisamment dotée. Ce sont des objections à la mise en œuvre, non des oppositions aux pouvoirs actifs. Le texte statutaire opérationnel, plutôt que son interprétation des exceptions d'urgence, régit le Tableau 1. Déclaration du GKND sur le projet du BNDG, 20 septembre 2026 PDFpp. 3–4 (réponse tardive/complexité pratique), p. 8 (ressources UKRat)
Jan-Hendrik Dietrich Responsable du programme	Le leadership mixte judiciaire/administratif de UKRat, la subordination du	Séparer les fonctions de contrôle sous une direction

MISS, HS Bund ; Co-directrice du CISS, Université de la Bundeswehr Munich. Témoignage écrit d'octobre 2026 et audience du 12 octobre. Soutien avec réserves institutionnelles.	contrôle administratif, le consentement politique sur les règles internes, l'urgence présumée et les voies de qualification peuvent nuire à l'examen indépendant des experts.	judiciaire/administrative à temps plein appropriée ; supprimer la subordination/approbation politique des règles internes ; réviser l'urgence et renforcer l'expertise pertinente, y compris supprimer la voie d'éligibilité ex-G 10. Sa critique concerne la conception, et non le rejet, de capacités juridiques renforcées. Témoignage écrit 21(4)233E Imprimé pp 5–10 (PDF officiel physique pp. 6–11)
Gunter Warg Professeur de formation au renseignement HS Bund. Déclaration 9 octobre ; audience 12 octobre 2026. Soutient la structure globale du BfV avec des réserves spécifiques.	La télémétrie des véhicules peut créer des profils intrusifs de mouvements/personnalités à faibles seuils sans examen préalable. Les garanties pour les données d'appareils privés obtenues ouvertement sont incomplètes ; les besoins en formation sont sous-estimés.	Exiger des protections plus strictes en télémétrie et un contrôle préalable UKRat ; étendre les restrictions de traitement informatique privé aux données d'appareils obtenues ouvertement ; clarifier la suppression des vérifications préliminaires et financer un enseignement et une formation supplémentaires. Le

		support de l'architecture générale ne doit pas masquer ces critiques ciblées. Témoignage écrit 21(4)233C Imprimé pp 14–18 (PDF officiel physique pp. 15–19)
Erich Schmidt-Eenboom Auteur/chercheur en renseignement, Research Institute for Peace Policy. Analyste externe, pas ancien chef de service. Entretien original NTV 23 septembre 2026.	Les équipes offensives du BND peuvent être infiltrées par le contre-espionnage russe ; les opérations cyber unilatérales risquent une escalade. La construction de structures militaires du BND peut dupliquer les capacités existantes.	Concentrer le BND sur le renseignement technique et humain étranger ; utiliser les forces spéciales militaires existantes pour les opérations militaires et coordonner les réponses cyber avec les alliés. Ces jugements opérationnels sont ses évaluations, et non des conclusions comparatives établies de manière indépendante. Interview originale par Lea Verstl, ntv Web interview questions 1–9

La critique vise à **préserver le comportement démocratique des agences au-dessus de toute autre considération**, s'opposant fortement à toute capacité qui ressemble de loin aux voies de la GESTAPO (agence de maintien de l'ordre mandatée par le renseignement) ou par la STASI (agence de renseignement avec mandat d'application de la loi). Deux époques historiques différentes qui hantent la nation allemande dans ses origines.

3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES LOIS

Les agences de renseignement de l'UE ont un rôle distinctif, différent de celui joué par les forces de l'ordre. C'est le résultat d'une évolution historique mais aussi de la traduction de la séparation politique des pouvoirs au monde de la sécurité. Et c'est vital pour la préservation du fonctionnement des démocraties libérales. Il est essentiel de maintenir cette division stricte pour éviter que les démocraties occidentales ne se transforment progressivement en Russie, Cuba ou Iran, entre autres.

En ces temps politiquement polarisés comme les actuels, garder cela à l'esprit est crucial car les agences de renseignement et les forces de l'ordre vont pousser dans cette direction. On peut voir cette mesure, toujours douce, dans l'acceptation d'enquêtes prospectives par les agences de renseignement aux Pays-Bas par exemple, où un référendum a eu lieu – la population néerlandaise a rejeté cette décision – mais elle a été ignorée après de légers changements de loi pour accorder ces pouvoirs à la communauté du renseignement néerlandaise. Le gouvernement néerlandais – alors dirigé par l'actuel secrétaire général de l'OTAN, Mark Rutte – a adopté une loi permettant à l'AIVD et au MIVD de mener des enquêtes prospectives¹. Un simple « voyons ce que nous trouvons » suffit à ouvrir une enquête. La police néerlandaise jouissait déjà en partie de ces pouvoirs.

Ces mouvements poussent d'autres agences (non seulement dans le renseignement mais aussi dans les forces de l'ordre) en Europe à aspirer aux mêmes capacités que leurs partenaires, simplement pour rivaliser avec les mêmes puissances. C'est une caractéristique humaine, difficile à contenir, à maîtriser. Elle demande vision, imagination et innovation pour mieux performer avec moins. Et ce n'est pas sans effort. La surveillance devient cruciale.

La comparaison de la nouvelle loi allemande proposée avec les lois britanniques et espagnoles sur le renseignement,

¹ Le référendum néerlandais du 21 mars 2018 concernait les pouvoirs des services de renseignement au titre de la Wiv 2017. Il a entraîné un rejet consultatif : 49,44 % contre, 46,53 % en faveur et 4,03 % blanc, avec une participation de 51,54 %. Suite à des garanties supplémentaires annoncées le 6 avril, les principales dispositions de la loi sont entrées en vigueur le 1er mai 2018 sous Rutte. Les enquêtes exploratoires policières en vertu de l'article 126gg du Code de procédure pénale avaient déjà été autorisées depuis le 1er février 2000, tandis que des pouvoirs spécifiques liés au terrorisme fondés sur des indications plutôt que sur des soupçons raisonnables sont entrés en vigueur le 1er février 2007 ; les deux dataient d'avant le mandat de Rutte. ([Conseil électoral](#) ; [réponse gouvernementale](#) ; [législation](#) policière ; [ministère public](#)).

de manière générale, équivaut aux capacités de la leur. Les Britanniques bénéficient, en termes larges, de plus de marge d'action dans certains domaines que les Espagnols, mais les deux agences reposent sur les mêmes principes et contrôles. La nouvelle loi allemande regroupe les services allemands dans la même pièce.

Le CNI espagnol est un service intégral. Cela signifie que le CNI agit comme un service de sécurité, un service externe et un service de transmission et de cyberrenseignement. Au Royaume-Uni, le service de transmission et de cyberrenseignement, le GCHQ, est une agence indépendante. Comme ils représentent une architecture différente, la comparaison semble pertinente.

La comparaison entre le CNI et la communauté du renseignement allemande :

Domaine	Cadre allemand proposé	Cadre espagnol	CNI Évaluation
Perturbations et interférences actives	Le BfV §§59–62 autorise des mesures de protection secrètes spécifiées, y compris l'interférence avec les instruments de menace, les communications et les données. Le BND §§49–51 permet des mesures actives contre les menaces éligibles des puissances étrangères, y compris l'action intérieure contrainte. La nécessité, la	Le CNI peut prévenir, détecter et neutraliser des menaces spécifiées. Il s'agit d'un mandat fonctionnel large. La loi n'énumère pas expressément le catalogue allemand de l'altération secrète, de la tromperie et de la modification des données ; une action spécifique reste soumise à une autorisation légale.	L'Allemagne dispose d'une base législative plus claire et plus étendue pour ces méthodes actives. C'est une expansion majeure par rapport au cadre actuel de l'Allemagne. Le silence statutaire espagnol n'établit pas que toute opération analogue du CNI est indisponible ou illégale.

	proportionnalité et des conditions supplémentaires s'appliquent. D1 pp 60–63, 127–129.	ES1 arts 2, 4(b) ; PDF pp. 4–5.	
Approbation avant une action intrusive	Le projet exige généralement une approbation indépendante pour des intrusions graves spécifiées. L'article 31 de UKRatG permet une exécution immédiate lorsque le retard contredit ou entraverait substantiellement l'objectif, avec soumission immédiate et examen ultérieur. Les dispositions spéciales de surveillance domiciliaire concernent le tribunal administratif fédéral et contiennent également une voie d'urgence.	L'inviolabilité à domicile et le secret des communications nécessitent une autorisation préalable du magistrat désigné de la Cour suprême sur une demande écrite motivée. Le délai ordinaire pour la décision est de 72 heures, réduit à 24 heures pour une urgence justifiée. Cette règle d'urgence ne permet pas au CNI de commencer avant l'approbation. ES1 article 12 ; ES2 seulement article 1–3.	Les dispositions d'urgence allemandes confèrent une plus grande liberté d'engager une action couverte avant confirmation indépendante. Les règles normales d'approbation allemandes restent importantes. L'exigence d'un juge antérieur en Espagne couvre les droits spécifiés ; elle ne constitue pas une approbation judiciaire préalable de toute méthode secrète.

	D1 UKRatG §31 pp 204–205 ; BVerfSchG §34 pp 41–42 ; BNDG §97.		
Durée et renouvellement	BfV : interception enregistrée jusqu'à un an ; intrusion informatique privée totale six mois ; surveillance domiciliaire un mois. BND : ordres stratégiques jusqu'à 36 mois ; §37(2) intrusion informatique privée jusqu'à douze mois, mais §37(3) contre les Allemands ou les personnes en Allemagne pendant six mois. Les ordres sont renouvelables . D1 BVerfSchG §33(4) p 40 ; BNDG §§46–48 pp 124–127.	Le juge spécial peut autoriser des interférences à domicile jusqu'à 24 heures et des interférences de communication jusqu'à trois mois, renouvelables pour des périodes égales si nécessaire. Il s'agit de périodes d'autorisation individuelles, et non de limites à vie de surveillance. ES2 seulement à l'article 2(d).	L'Allemagne réduit la fréquence de renouvellement pour certaines mesures de communication comparables. Son régime stratégique de 36 mois ne dispose pas de règle détaillée directement équivalente dans ces lois espagnoles. Les différentes catégories empêchent un classement universel de durée.
Piratage et accès technique forcé	BfV et BND reçoivent des pouvoirs détaillés pour les formes d'intrusion informatique privée et	Le CNI dispose de fonctions larges de collecte et de signaux stratégiques et peut demander la collaboration	L'Allemagne acquiert une autorité plus explicite et une contrainte statutaire plus claire

	l'assistance aux prestataires. Le projet traite expressément des données provenant des services liés au transport, au paiement et aux véhicules ainsi que de l'accès aux systèmes de caméra, les conditions variant selon la méthode. D1 BVerfSchG §§11–15, 23–27 ; BNDG §§7–17, 37–39, 60.	publique et privée nécessaire. Les lois ne fournissent pas un catalogue détaillé comparable d'accès à la caméra en direct forcé, de télémétrie ou de pouvoirs d'intrusion informatique graduée. Les interférences domestiques et de communication pertinentes nécessitent une autorité judiciaire. ES1 arts 4–5, 12 ; ES2.	dans des domaines nommés. Cela ne prouve pas que le CNI manque de piratage sophistiqué ou d'autres capacités techniques ; une réglementation publique limitée peut elle-même laisser d'importantes questions juridiques non résolues.
Profilage de l'IA et données intégrées	Le projet réglemente expressément les comparaisons biométriques, l'analyse automatisée, le profilage et certaines réponses automatisées. Ces dispositions concernent principalement le BfV et le BND, avec des exigences de but et de seuil. Elles n'importent	La loi Ley 11/2002 précède les systèmes d'IA modernes et ne contient aucune architecture spécifique à une méthode comparable. Les fonctions générales de renseignement, la légalité et les protections des droits s'appliquent toujours. L'absence d'un chapitre	L'Allemagne disposerait d'une base publique plus explicite et étendue pour des méthodes analytiques nommées. Les textes seuls ne peuvent pas déterminer qui a le plus grand accès opérationnel aux données, systèmes ou liberté

	pas l'intégralité du paquet dans MAD. D1 BVerfSchG §§8, 37 ; BNDG §§5, 52–53.	explicite sur l'IA n'est pas une interdiction légale de tous les outils d'analyse automatisée. ES1 arts 1–5, 12.	analytique pratique.
Coercition et protection des locaux	Les articles §§104–124 du BND créent un régime de protection détaillé, incluant des zones de sécurité, des contrôles d'identité et des pouvoirs spécifiés de détention, de perquisition, de saisie et de force. Le BfV dispose également de pouvoirs distincts entre agence et sécurité, y compris la restriction de la force et la contrainte ; ceux-ci diffèrent de son régime d'intervention secrète. D1 pp 165–177 ; BVerfSchG §§59–65.	Le personnel du CNI n'a généralement pas le statut d'agent d'autorité publique, à l'exception de la protection du personnel et des installations du CNI. La loi autorise également la délivrance de licences d'armes liées aux services en vertu de la loi. ES1 art. 5(3)–(4) ; PDF p. 5.	Le BND obtient une autorité coercitive expresse plus détaillée à des fins de protection. L'Espagne dispose déjà d'une exception de protection. Aucune des deux dispositions ne doit être présentée comme un mandat policier intérieur sans restriction.
Protection juridique	Un comportement	Les lois sur les CNI ne	L'Allemagne codifie la

pour les agents et les sources	légalement autorisé peut être justifié en vertu du droit allemand. L'explication du BND §51 considère expressément l'autorité d'exploitation active comme une justification pénale pour le BND et les participants à la mission. Des règles distinctes de sources au §23 prévoient une justification conditionnelle et une non-poursuite limitée. Les comportements en dehors des pouvoirs ne sont ainsi pas protégés. D1 BNDG §§23, 51; explication pp 561–562.	comportent aucune exclusion de responsabilité générale. Le droit pénal général exempte néanmoins les comportements dans l'exercice légal d'un devoir ou d'un exercice légitime d'un droit, d'une profession ou d'une fonction. Le secret ou les identités couvertes ne justifient pas les comportements illégaux. ES1 art. 2 ; ES2 ; ES5 article 20(7) du Code pénal.	protection juridique pour les interventions autorisées et les conduites de sources particulières. Cela importe la confidentialité opérationnelle, mais ni la légalité au sein d'un pouvoir statutaire ni la confidentialité ne prouvent l'impunité pratique. Une comparaison générale de l'immunité allemande contre la responsabilité espagnole serait trompeuse.
Surveillance du secret et recours	UKRat fournit un examen et un audit juridiques indépendants spécialisés ; les tribunaux et le contrôle parlementaire restent pertinents. Le projet	La loi classe une vaste information opérationnelle. L'examen du Congrès exclut les sources, les moyens et les informations protégées du service	L'Espagne bénéficie déjà d'une opacité substantielle, donc une responsabilité allemande plus faible ne peut être supposée. L'architecture

	contient également des exceptions pour les avis, accès et audit. Les restrictions sur l'identité des sources n'excluent pas tout matériel opérationnel de toute surveillance. D1 UKRatG §§13, 26, 32–38 ; BVerfSchG §35 ; BNDG §§100–103.	diplomatique. Les tribunaux ordinaires, le Médiateur et le contrôle judiciaire des refus de déclassification fournissent des contrôles supplémentaires. Il n'existe pas de mécanisme de notification post-surveillance de routine. ES1 arts 5(1), 11 ; ES3–ES4.	re d'audit indépendante de l'Allemagne constitue un contrepoids important. Le secret et le manque de préavis peuvent entraver les recours dans les deux systèmes ; l'efficacité pratique nécessite des preuves au-delà de la législation.
Situations exceptionnelles du BND	Les articles §§125–133 du BND autorisent des dérogations spécifiques dans les cas de tension, de défense et d'urgence définis. Dans une affaire de défense déclarée, le §129(4) supprime l'interdiction ordinaire de cibler délibérément l'intégrité de la vie ou du corps dans les opérations actives pertinentes,	Aucune des deux lois publiques sur le CNI ne contient un paquet d'urgence de renseignement directement comparable et autonome. L'Espagne dispose de règles constitutionnelles et d'urgence distinctes que ces annexes n'épuisent pas. ES1–ES2 Textes complets.	Il s'agit d'une expansion allemande particulièrement sérieuse. Elle s'applique principalement au BND et dépend du déclencheur d'urgence statutaire. Elle n'établit pas de licence de tuer en temps de paix ni ne prouve que l'Allemagne bénéficie d'une liberté de guerre plus large que

	ainsi qu'une restriction de compétence nationale. Le §132 assouplit les garanties d'audit et d'approbation spécifiées. D'autres contraintes juridiques subsistent. D1 pp. 177–182.		l'Espagne selon toutes les lois applicables.
--	--	--	---

La comparaison entre les communautés de renseignement allemande et britannique :

Domaine	Cadre allemand proposé	Cadre britannique	Évaluation
Service correct et contrôle exécutif	Le BND reste sous la Chancellerie, le BfV sous l'Intérieur et le MAD sous la Défense. Le renseignement étranger, la protection constitutionnelle intérieure et la sécurité militaire restent distincts. D1 Art 1 §1; Art 2 §1; Art 5.	Le MI6 et le GCHQ relèvent du secrétaire aux Affaires étrangères ; le MI5 du ministre de l'Intérieur. La base légale du MI5 est la loi sur le service de sécurité de 1989, absente de l'annexe. Le MI5 n'a aucun pouvoir d'arrestation ou de détention. UK1 §§1–4 ; UK2 ; UK10.	Aucun avantage général allemand ne découle de la dépendance ministérielle . Comparez BND avec MI6/GCHQ et BfV avec MI5. MAD nécessite sa propre évaluation spécifique à chaque puissance.

Opérations étrangères actives	Le BND reçoit des pouvoirs expresses contre les menaces éligibles de puissances étrangères, sous réserve de conditions, de proportionnalité et de restrictions sur le préjudice ordinaire. UKRat approuve le cadre opérationnel de base ; cela ne constitue pas automatiquement l'approbation de chaque opération individuelle. D1 BNDG §§49–51, 97(2); explication p 560.	Les fonctions du MI6 incluent déjà des tâches non liées à la collecte concernant des personnes en dehors des îles britanniques. La National Cyber Force, combinant les capacités du GCHQ, du MOD et du MI6, décrit officiellement les perturbations secrètes des communications et technologies ainsi que les opérations d'influence. UK1 §1(1)(b) ; UK11.	Aucune supériorité allemande démontrée. Une rédaction allemande explicite autoriserait des fonctions que la Grande-Bretagne exerce déjà dans son propre cadre juridique. L'approbation UKRat du BND constitue également un contrôle significatif comparé à la voie ministérielle de la section 7, bien que des contrôles britanniques spécifiques à chaque technique puissent également s'appliquer.
Perturbations intérieures et séparation policière	BfV §§59–62 autorisent une intervention secrète contre des menaces terroristes ou systématiques de puissances étrangères spécifiques,	Le MI5 protège la sécurité nationale et peut utiliser les pouvoirs pertinents de source secrète, de surveillance et d'enquête. Il ne dispose pas d'un pouvoir	Le projet allemand donne au BfV un régime d'intervention indépendant particulièrement explicite. Cette différence textuelle ne prouve pas que

	avec conditions et examen UKRat. L'article 59 interdit la coercition directe contre les personnes. Les §§63–65 séparés permettent la fouille, la contention, la saisie et la force restreintes par les agences et la sécurité, y compris l'utilisation d'armes à condition stricte. D1 BVerfSchG §§59–65.	général d'arrestation et collabore normalement avec la police pour une application coercitive. L'ISA fournie à elle seule ne peut pas établir l'étendue de l'autorité de perturbation du MI5. UK2 ; UK10 ; UK4.	le BfV serait globalement plus libre que le MI5. Une comparaison par catalogue doit inclure la législation complémentair e du MI5 et la coopération policière.
Approbation ordinaire pour interceptions et piratages	Les intrusions graves spécifiées nécessitent l'approbation de UKRat ou, pour la surveillance désignée des habitations, l'approbation de la Cour administrative fédérale. Les exigences dépendent de la méthode et de la catégorie ciblée.	Les mandats d'interception ciblée de renseignements et d'interférence d'équipement nécessitent normalement une décision exécutive ainsi que l'approbation d'un commissaire judiciaire, évaluant la nécessité et la proportionnalité. C'est le double	Les deux systèmes imposent un contrôle indépendant sur les techniques intrusives majeures. Une affirmation générale selon laquelle les Allemands pouvaient agir librement alors que la Grande-Bretagne a toujours besoin d'un

	D1 BVerfSchG §§33–34 ; BNDG §§46–48, 97.	verrouillage. Cela ne s'applique pas de la même manière à toutes les opérations secrètes ni à toutes les autorisations de l'article 7 de l'ISA. UK3 ; UK5–UK6.	juge serait incorrecte. Comparez le mandat précis et l'opération.
Urgence avant approbation indépendante	L'article 31 de l'UKRatG permet l'exécution immédiate suivie d'une soumission immédiate. Son délai de trois jours ouvrables commence à partir de la soumission ; le Conseil peut autoriser la poursuite sous réserve d'une décision rapide lorsqu'il n'a pas de doutes sérieux sur la légalité des actes. Des règles d'urgence judiciaires distinctes s'appliquent à la surveillance	L'interception ciblée urgente et les interférences d'équipement, y compris les interférences en masse, peuvent commencer sans l'approbation préalable du Commissaire judiciaire. L'examen est dû dans les trois jours ouvrables suivant l'émission ; la validité initiale est de cinq jours ouvrables. L'interception massive nécessite une approbation préalable. UK5–UK6.	Les deux cadres permettent une certaine action avant un examen indépendant. La disposition allemande sur le déclenchement et la continuation de la soumission peut offrir plus de flexibilité que le calendrier britannique spécifié pour les mandats urgents. Cette comparaison ne s'applique pas à tous les pouvoirs ni ne remplace des exigences légales distinctes.

	domiciliaire désignée. D1 pp 204–205 ; BVerfSchG §34.		
Durée des autorisations	Les ordres d'interception listés de BfV peuvent durer un an ; son intrusion informatique privée complète de six mois. Les ordres stratégiques du BND peuvent durer 36 mois. Selon les §48(3), §37(2), l'intrusion informatique privée peut durer douze mois ; l'exception des six mois concerne l'article 37(3) contre les Allemands ou les personnes en Allemagne. D1 BVerfSchG §33(4) ; BNDG §§37, 47–48.	Les mandats habituels d'interception ciblée et en masse ainsi que d'interférence d'équipement durent généralement six mois, renouvelables. Une autorisation d'accès à l'étranger de l'article 7 de l'ISA signée par le ministre dure également six mois, renouvelable ; sa route urgente pour les hauts fonctionnaires a une validité distincte de cinq jours ouvrables. UK1 §7(5)–(8) ; UK5–UK6.	L'Allemagne permet un renouvellement moins fréquent dans certaines catégories, notamment la collecte stratégique. Un mandat plus long n'autorise pas en soi une mission plus large ni ne supprime les exigences de nécessité, de proportionnalité, de supervision ou de résiliation.
Collecte en masse et IA	La collecte stratégique du BND et l'analyse, la biométrie et le profilage automatisés BND/BfV sont	L'IPA fournit déjà des pouvoirs ciblés et en masse. Sa Partie 7A modifiée couvre les	Aucun avantage général allemand n'est établi. La Grande-Bretagne dispose déjà

	étendus ou rendus plus explicites. Certaines réponses défensives automatisées sont expressément abordées. D1 BNDG §§30–35, 52–53 ; BVerfSchG §§8, 37.	ensembles de données suscitant peu ou pas d'attentes raisonnables en matière de confidentialité : les chefs d'agence autorisent, avec une approbation de la catégorie Commissaire judiciaire ou individuelle. Un jeu de données à l'intérieur d'une catégorie approuvée ne nécessite pas d'approbation individuelle nouvelle. Le code permet le développement par apprentissage automatique. UK3 ; UK7.	de vastes pouvoirs de collecte et d'analyse ainsi qu'une approbation simplifiée pour certains ensembles de données. Les catégories de données, les seuils de confidentialité et l'accès réel doivent être correspondus avant d'atteindre le classement.
Protection express contre la responsabilité britannique à l'étranger	Le BND §51 autorise des mesures actives. Son mémorandum explicatif indique que cela justifie également les comportements couverts par le droit pénal, y compris les comportements des	L'ISA §7(1)–(4) exclut expressément la responsabilité pénale et civile du Royaume-Uni pour les comportements couverts par une autorisation étrangère valide. Elle peut couvrir	Les deux systèmes peuvent protéger les comportements relevant de l'autorité valide. La Grande-Bretagne énonce expressément l'exclusion civile/pénale du Royaume-Uni ;

	participants à la mission et l'assistance à des tiers. Les sources utilisées pour ces opérations peuvent être couvertes par l'article 51 sans se fier à l'article 23. D1 BNDG §51; explication pp 561–562.	des actes spécifiés, des catégories d'actes ou d'opérations et des personnes. Les conditions incluent des fonctions appropriées, la nécessité, les conséquences raisonnables et les garanties. UK1 §7 ; PDF pp. 7–9.	l'Allemagne utilise des pouvoirs opérationnels substantiels et une justification . La seule formulation ne peut classer la protection. Aucun ne crée une immunité pour des actes hors de son champ d'application ni ne modifie la législation du pays hôte. [UK12]
Sources autorisées à commettre des crimes	Le BND §23 prévoit une justification conditionnelle des sources et une non-poursuite discrétionnaire limitée. BfV et MAD ont leurs propres dispositions sur la source ; la règle du BND à l'étranger ne doit pas leur être transférée. D1 BNDG §23 ; BVerfSchG §§18–19 ; Art 5 et règles de sources MADG.	L'article 29B de la RIPA autorise l'autorisation de comportements criminels spécifiés liés à une source secrète. L'article 27 ne donne la légalité que dans le cadre du droit et de l'autorisation . La nécessité, la proportionnalité, les alternatives non pénales et les exigences de la loi sur les droits de	La Grande-Bretagne offre déjà une protection juridique substantielle dans ce domaine sensible. Aucun des deux régimes ne crée une immunité illimitée pour toutes les activités de la source. Aucune supériorité allemande ne découle simplement d'une clause de justification allemande.

		l'homme s'appliquent. UK4 §§27, 29B.	
Assistance aux actes répréhensibles à l'étranger	Aucune immunité allemande générale ne doit être déduite d'une coopération de liaison ou d'une mission de renseignement statutaire. Chaque justification, infraction, acte individuel et contrainte juridique applicable doit être examiné. D1 BNDG §§23, 49–51 et cadre de coopération.	La loi sur la sécurité nationale de 2023 §30 a inséré la loi sur les crimes graves de 2007 §50A : une défense contre des infractions extraterritoriales spécifiées encourageant ou assistant pour des conduites nécessaires à des fonctions de renseignement appropriées, sous réserve d'arrangements et d'exigences de preuve. Ce n'est pas une défense pour toute infraction. UK13.	Cette protection britannique supplémentaire et limitée s'ajoute encore un classement général de l'Allemagne comme étant plus protégée par la loi. L'infraction, l'autorité et la défense exactes déterminent la protection ; la mission statutaire seule ne justifie pas chaque acte.
Avis de surveillance et recours exécutoires	UKRat fournit des mécanismes indépendants de contrôle, d'audit et de contrôle. Des notifications et des accès existent pour des mesures spécifiées	L'IPCO supervise les pouvoirs ; l'IPT peut accorder des compensations, annuler des autorisations et exiger la destruction des documents, avec des	Aucun des deux systèmes ne peut être qualifié d'exempt de responsabilité. La Grande-Bretagne dispose de recours judiciaires concrets ;

	avec exceptions. Les recours judiciaires ordinaires doivent être examinés séparément ; UKRat n'est pas simplement une étiquette substitutive à un tribunal ordinaire. D1 UKRatG §§26, 32–38 ; BVerfSchG §35 ; BNDG §§100–103.	appels qualifiés. La notification IPA §231 concerne les erreurs graves et nuisibles, pas toutes les cibles de surveillance légales. Le contrôle parlementaire des ISC dispose également de filtres de confidentialité opérationnelle et exécutive. UK8–UK9 ; UK3 §231 ; UK6.	l'Allemagne dispose de contrôles indépendants importants. Les deux restreignent la divulgation. L'impunité réelle exige des preuves de la manière dont l'enquête, la divulgation et les sanctions fonctionnent en pratique.
Disposition s de défense et d'urgence	Les articles BND §§125–133 contiennent des dérogations expresses. Dans la défense déclarée, le §129(4) dénie de l'interdiction ordinaire de viser la vie ou le corps délibéré pour les mesures actives pertinentes ; le §132 supprime les garanties de contrôle spécifiées. Il n'abolit pas tous les	L'ISA 1994 ne contient aucun chapitre d'urgence autonome directement correspondant. Les opérations militaires britanniques, les pouvoirs d'urgence et l'ensemble du droit public et international vont au-delà de cette loi. L'autorisation outre-mer en vertu du §7 reste un cadre ordinaire distinct.	Le chapitre allemand constitue une source supplémentaire importante de latitude dans ses déclencheurs. Les lois fournies ne peuvent pas soutenir une comparaison complète des forces en temps de guerre ni une conclusion selon laquelle l'Allemagne obtient un pouvoir unique et

	contrôles ou proportionnalités judiciaires. D1 pp. 177–182.	Texte complet UK1.	illimité de tuer.
--	--	--------------------	-------------------

4. CONCLUSIONS

Comme mentionné précédemment, la communauté du renseignement allemande avait besoin d'une mise à jour et d'être libérée des chaînes auto-imposées qui limitaient ses capacités.

Bien que le projet de loi subisse quelques modifications, la communauté du renseignement allemande sera mieux placée pour concurrencer et développer ses capacités, ce qui les permettra d'atteindre des niveaux de performance supérieurs. **Les gouvernements allemands compteront sur de meilleures analyses pour prendre de meilleures décisions.**

La communauté du renseignement allemande aura **un meilleur accès à des informations exclusives qui lui offriront autonomie et indépendance.**

Mais cela ne se fera pas du jour au lendemain. Le projet de loi permettra l'entrée d'air frais dans la pièce, mais **il faudra du temps et quelques échecs** avant que l'air enrichi ne soit naturellement accepté par les poumons. Les poumons devront s'adapter aux nouvelles capacités et à la manière de les gérer, ainsi que la proactivité, nécessitera des ajustements aux nouvelles responsabilités et dangers auxquels les services seront confrontés pour la première fois.

L'intelligence n'est pas une science. C'est un métier, ce qui signifie qu'elle s'apprend en pratiquant. Recruter des actifs, assurer la surveillance, construire une société écran comme couverture, pour n'en citer que quelques-uns, ne peut être perfectionné qu'en pratiquant. Toute agence a besoin de temps pour maîtriser le métier. En attendant, les échecs arrivent. Et cette technique doit être constamment mise à jour, sinon vous vous retrouverez hors du métier. **Pour jouer en première division, il faut un entraînement constant, un investissement, de l'innovation et de la détermination.**

Ce projet de loi n'est que la première étape pour introduire la communauté du renseignement allemande dans un monde passionnant en perpétuel mouvement.

Cela dit, mentionner le recrutement d'adolescents dans un tel projet de loi pourrait être jugé inutile. Dans le même

ordre d'idées, la validité de fournir de fausses informations aux participants à une menace ou de falsifier des informations stockées à des fins de cette menace pourrait irriter les législateurs.

Pour être honnête, toutes les agences de renseignement font tout cela. Un mineur peut être clé dans certains cas (pensez à un jeune doté de piratage ou à un adolescent recruté pour infiltrer un groupe d'extrême droite). Fournir de fausses informations à un agent du GRU est une manière courante de jouer dans le domaine du contre-espionnage. **Tout cela est fait pour contrer les menaces dans le but de recueillir des informations.**

Mais, quel est l'avantage de dénoncer la technique du renseignement dans une loi ? Peut-être que la différence est que, une fois ces pratiques explicitement codifiées dans la loi, elles acquièrent une base juridique qui peut être invoquée et utilisée devant les tribunaux. Et c'est là que le conflit survient, car le savoir-faire du renseignement serait confondu avec les pouvoirs de maintien de l'ordre.

La plupart des citoyens sont honnêtes, travailleurs et ne franchissent pas la ligne pour commettre un crime. Par conséquent, ils ne se sentent pas affectés par ce genre de nuances. Cependant, si un jour ils sont affectés, il sera trop tard pour réagir. Ce qui est aujourd'hui légal, un gouvernement différent peut le considérer comme illégal. Et ceux qui ont accordé des pouvoirs qui semblaient sans importance pour un citoyen respectueux des lois, se retournent soudainement contre lui. C'est dans la loi, et les tribunaux ne font que l'appliquer et l'interpréter.

Tout dépend de la bonne foi et des intentions de ceux qui gèrent ces pouvoirs, mais il s'agit de statistiques : parmi ceux qui sont choisis, il y aura des pommes pourries.

Comme l'a dit Martin Luther King : « **L'injustice, n'importe où, est une menace pour la justice partout.** »

L'expérience néerlandaise en 2018 mérite un examen approfondi. La préoccupation ne réside pas seulement dans les pouvoirs accordés aux services de renseignement, mais aussi dans le processus politique par lequel le résultat du référendum a été marginalisé et finalement annulé. Le Parlement a approuvé des mesures rejetées par les électeurs, soulevant des questions plus larges sur la légitimité démocratique et la responsabilité institutionnelle.

Les démocraties occidentales supposent souvent que les libertés civiles sont garanties par défaut. Ce n'est pas le cas : leur protection dépend du maintien de garanties juridiques, politiques et institutionnelles rigoureuses.

Les préoccupations concernant l'excès de pouvoirs accordés aux services sont légitimes et doivent toujours être mises sur la table. La surveillance des services, politique et financière, est essentielle pour les tenir à distance. La nature humaine ne peut être ignorée. Les sociétés occidentales doivent être franches, audacieuses et sincères si elles souhaitent réellement éviter les erreurs du passé.



REGISTRE DES SOURCES

D1 [Projet de réforme allemand fourni](#) GE-ND-Reform.pdf, 732 pages. Les références aux sections concernent les lois proposées, et non la loi actuelle. Des numéros de page PDF physiques sont utilisés tout au long du texte.

D2 [Version parlementaire allemande officielle et délibérations](#) BT 21/7868 et première lecture du 24 septembre 2026. Pagination différente de la version fournie.

ES1 [Fourni par la loi CNI espagnole](#) service.pdf d'Espagne, 10 pages ; Ley 11/2002, dernière mise à jour de consolidation 15 juin 2021. Texte BOE actuel vérifié.

ES2 [Contrôle judiciaire antérieur espagnol](#) LO 2/2002, article unique. Autorisation préalable, délais de décision, délais de mandat et destruction de matériel non lié.

ES3 [Informations de surveillance espagnole fournies à la Commission de Venise](#) Pays sur les logiciels espions, y compris les recours judiciaires ex-post et la notification. Une compilation du contributeur, pas une décision judiciaire.

Examen ES4 [de l'Ombudsman espagnol](#) du 18 mai 2022 ; l'examen a vérifié l'autorisation judiciaire préalable dans les 18 affaires examinées. Cela n'établit pas la légalité de chaque affaire présumée de logiciel espion.

ES5 [Justification pénale générale espagnole](#) Article 20(7) du Code pénal, accomplissement légal des devoirs et exercice légitime des droits, professions ou fonctions publiques.

UK1 [Supply Intelligence Services Act 1994 UK](#) Intel service.pdf, 16 pages, consolidation au 25 juin 2026 ; en particulier §§1-7. Section 7 texte actuel vérifié séparément.

UK2 [Security Service Act 1989](#) Fonctions statutaires et contrôle du MI5, lu avec le cadre d'enquête actuel.

Cadre consolidé du UK3 [Investigatory Powers Act 2016](#), incluant les amendements de 2024 et la partie 7A.

UK4 [Règles de conduite criminelle à sources secrètes](#) RIPA 2000 §§27 et 29B, telles que modifiées par la loi CHIS sur la conduite criminelle de 2021.

UK5 [Interception du code des communications](#) juin 2025 ; mandats ciblés et en bloc, approbation, urgence et durée.

Code d'interférence d'équipement UK6 juin 2025 ; en particulier les §§5.83–5.85, 5.99–5.100, 6.30–6.39, 6.49–6.56 et 9.29–9.32.

Cod des ensembles de données personnels UK7 en masse juin 2025 ; ensembles de données avec une faible ou aucune attente raisonnable de confidentialité, en particulier les §§4.1–4.9 et 4.25.

Procédures et recours du Tribunal des pouvoirs d'enquête UK8 Compte rendu officiel des plaintes, indemnisations, annulations, destructions et appels.

Fonctions ISC et filtres exécutifs selon la loi UK9 Justice and Security Act 2013 ; §§1–3 et Annexe 1.

Questions et réponses officielles du MI5 UK10 : responsabilité ministérielle, rôle opérationnel et absence de pouvoirs d'arrestation ou de détention.

Compte opérationnel de la Cyber Force nationale UK11 Pouvoir cyber responsable en pratique, 4 avril 2023. Compte rendu institutionnel de perturbations et d'influences, non preuve indépendante de chaque opération.

Rapport annuel du Commissaire aux services de renseignement du UK12 2014 Imprimé p. 23 ; l'autorisation à l'étranger ne modifie pas la législation du pays hôte. Les exigences applicables à la loi sur les droits de l'homme restent pertinentes.

La section 30 de la loi sur la sécurité nationale de 2023 du Royaume-Uni-13 insère la loi sur les crimes graves de 2007 §50A, une défense limitée pour les infractions d'encouragement ou d'assistance identifiées.